

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 JUILLET 2019**

Délibération : **N° 2019-07- 99**
 OBJET : **DEMANDE DE SUBVENTION LEADER**
 Nomenclature : **7.5.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe :

Le premier juillet deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-un juin deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Chantal PERRUCHET, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Michel RINCE donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Damien CLOUET donne pouvoir à Aurora ROOKE, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

En 2012, la commune s'était engagée à implanter un multi-accueil et une salle communale dans une opération immobilière plus vaste menée par la SAMO et comprenant des logements sociaux. Depuis, la commune a construit dans le même espace un nouveau pôle enfance et solidarités. En 2015, la Mairie a réalisé une première tranche de travaux en viabilisant cet espace. Il convient désormais de l'aménager en le sécurisant et en l'ouvrant vers l'ex-école de La Chesnaie, ce qui permettra également de réaménager l'accès à la Mairie pour les personnes à mobilité réduite. En outre, cet aménagement doit permettre de rejoindre le futur pôle structurant Treillières-Grandchamp-des-Fontaines.

Ce projet d'aménagement du Mail répond aux nouveaux objectifs du Programme LEADER, et notamment à la fiche 4 « Améliorer les modes de vie dans un souci de préservation de l'environnement en agissant sur la mobilité, les déchets, l'habitat et l'énergie/climat » à plusieurs titres :

- Tout d'abord, en cohérence avec la politique de la Ville, l'objectif de cet aménagement est de créer un espace de rencontre intergénérationnelle où les habitants du Maill'âge pourront côtoyer les usagers du multi-accueil et de l'espace Atout'âge.
- Ensuite, cet aménagement permettra également de mieux mettre en valeur l'association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), qui utilise cet espace pour la vente, en leur mettant à disposition du mobilier adapté.

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20190701-2019-07-99-DE
 Date de télétransmission : 03/07/2019
 Date de réception préfecture : 03/07/2019

- Enfin, cet aménagement sera accessible et responsable avec des cheminements adaptés pour les personnes à mobilité réduite, des accès facilités à tous les bâtiments publics ou non, l'utilisation de matériaux de qualité, un éclairage durable, des végétaux et plantations visant à « verdier » et agrémenter l'espace urbain...

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Aménagement du Mail			
DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Voirie et Assainissement	188 566,71 €	CTD 2013-2015	79 184,33 €
Espace verts et Mobilier urbain	49 956,33 €	DETR	46 247,50 €
		LEADER	24 978,00 €
		Autofinancement	88 113,21 €
TOTAL	238 523,04 €		238 523,04 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le projet présenté ;
- **D'APPROUVER** le financement de l'opération ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les demandes de subvention afférentes à l'opération ;
- **DE PRECISER** que la commune assurera l'autofinancement de ce projet, quel que soit le montant des cofinancements accordés.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 01 juillet 2019
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20190701-2019-07-99-DE
Date de télétransmission : 03/07/2019
Date de réception préfecture : 03/07/2019